

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 01479

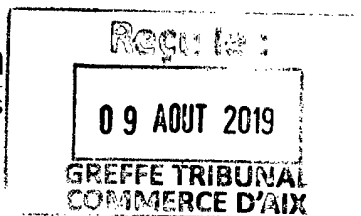
Numéro SIREN : 428 790 281

Nom ou dénomination : A.G.L.C.

Ce dépôt a été enregistré le 05/09/2019 sous le numéro de dépôt 11064

C/M/S/ Francis Lefebvre Lyon

Avocats



CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon

174 rue de Créqui
CS 23516
69422 Lyon Cedex 03
France

T +33 4 78 95 47 99
cms.law/bfl/lyon
Touque : 659

Greffier du Tribunal de Commerce

38 cours Mirabeau
CS 70791
13625 Aix-en-Provence cedex 1

Références personnelles : PC/MB

Lyon, le 7 août 2019

Objet : AGLC

Approbation des comptes au 31/12/18

Monsieur le Greffier,

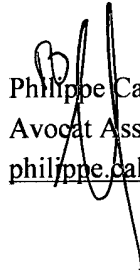
En exécution des dispositions des articles L. 232-21 à L. 232-23 du Code de Commerce, nous vous adressons, aux fins de dépôt :

- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/18,
- La proposition d'affectation avec la décision d'affectation du résultat dudit exercice, qui ont été soumis à l'assemblée générale des associés appelée à se prononcer sur ces comptes ;
- Le rapport général du commissaire aux comptes ;

Vous trouverez ci-joint, un chèque d'un montant de 45,73 € du montant des frais.

Nous vous remercions de nous adresser directement le certificat de dépôt de ces documents.

Veillez agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.


Philippe Calard

Avocat Associé

philippe.calard@lyon.cms-bfl.com

CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon est une filiale de CMS Bureau Francis Lefebvre, membre du groupement européen d'intérêt économique CMS Legal Services EEIG qui coordonne un ensemble de cabinets d'avocats indépendants / CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon is a subsidiary of CMS Bureau Francis Lefebvre, member of CMS Legal Services EEIG, a European Economic Interest Grouping that coordinates an organisation of independent law firms

Implantations CMS / CMS locations : Aberdeen, Alger, Amsterdam, Anvers, Barcelone, Belgrade, Berlin, Bogota, Bratislava, Bristol, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Casablanca, Cologne, Dubaï, Düsseldorf, Edimbourg, Francfort, Genève, Glasgow, Hambourg, Hong Kong, Istanbul, Kiev, Leipzig, Lima, Lisbonne, Ljubljana, Londres, Luxembourg, Lyon, Madrid, Medellin, Mexico, Milan, Moscou, Munich, Muscat, Paris, Pékin, Podgorica, Prague, Rio de Janeiro, Rome, Santiago du Chili, Sarajevo, Séville, Shanghai, Sofia, Strasbourg, Stuttgart, Téhéran, Tirana, Utrecht, Varsovie, Vienne, Zagreb et Zurich.

Siège social / Head Office : CMS Bureau Francis Lefebvre Lyon – Avocats au Barreau de Lyon – 174 rue de Créqui, CS 23516, 69422 Lyon Cedex 03, France. S.E.L.A.S. au capital social de 1 616 000 euros – 300 819 737 R.C.S. Lyon – Ident. TVA FR 32 300 819 737.

Désignation de l'entreprise : AGLC		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : 34 RUE IRMA MOREAU		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 4 2 8 7 9 0 2 8 1 0 0 0 3 7		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31/12/2018						
		N-1 31/12/2017						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI	92 449	92 449		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	792	792		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	4 594 442	1 204 353	3 390 089	3 247 709
		Immobilisations en cours	AV	AW	1 250	1 250	1 250	
		Avances et acomptes	AX	AY	17 000	17 000	17 000	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV	176 617	176 617	176 617	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	4 878	4 878	4 878	
TOTAL (II)		BJ	BK	4 887 428	1 205 145	3 682 283	3 539 904	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	631 809	631 809	938 807	
		Autres créances (3)	BZ	CA	265 646	265 646	892 339	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	52 541	8 049	44 492	50 121
Disponibilités		CF	CG	3 007 539	3 007 539	2 524 364		
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	534	534	4 151		
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	3 958 068	8 049	3 950 019	4 409 782
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	8 845 496	1 213 194	7 632 302	7 949 686
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	4 878	(3) Part à plus d'un an : CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise <u>AGLC</u>		Néant ☐ *			
		Exercice N	Exercice N-1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :788 986.....)	DA	788 986	788 986	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7	7	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	78 903	78 903	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	3 826 818	3 881 553	
	Report à nouveau	DH			
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	740 384	741 424	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	5 435 098	5 490 873	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 026	36 959	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	35 026	36 959	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	850 000	850 000	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	52 884	285 947	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	330 971	524 338	
	Dettes fiscales et sociales	DY	213 222	179 826	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	700 502	559 914	
	Autres dettes	EA	14 599	21 829	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	2 162 178	2 421 854		
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 632 302	7 949 686		
RENOVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 162 178	2 421 854	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise AGLC			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (I) * (Dont versé :788 986.....)	DA	788 986	788 986
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	7	7
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	78 903	78 903
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	3 826 818	3 881 553
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	740 384	741 424
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DI	5 435 098
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	35 026	36 959
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	35 026	36 959
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	850 000	850 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	52 884	285 947
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	330 971	524 338
	Dettes fiscales et sociales	DY	213 222	179 826
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EZ	700 502	559 914
Autres dettes	EA	14 599	21 829	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	2 162 178	2 421 854
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	7 632 302	7 949 686
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IF		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 162 178	2 421 854	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012



Désignation de l'entreprise : AGLC		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF			
		FG	3 988 894	FH		FI	3 988 894	3 969 644	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 988 894	FK		FL	3 988 894	3 969 644	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	1 489		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	37 668	52 788	
	Autres produits (I) (II)					FQ	1 907 718	1 578 102	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	5 934 280	5 602 024
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 650 497	1 714 375	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	87 192	79 216	
	Salaires et traitements *					FY	324 951	294 749	
	Charges sociales (10)					FZ	136 588	136 262	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1 082 447	1 058 698
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	35 026	36 959	
	Autres charges (12)					GE	1 715 351	1 439 377	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 032 053	4 759 636
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	902 227	842 388	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	119 250	171 000	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	2 595	2 542	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		4 905	
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	121 845	178 447	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	5 629		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5 377	5 192	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	11 007	5 192	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	110 838	173 254	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 013 065	1 015 643	



Désignation de l'entreprise AGLC										Néant ☐				
										Exercice N		Exercice N-1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	7 048	*	355	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)									HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	7 048		355	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(7 048)		(355)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	265 634		273 864	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	6 056 125		5 780 471	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	5 315 741		5 039 047	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	740 384		741 424	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO				
	(2)	Dont { produits de locations immobilières								HY				
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IG				
	(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier *								HP				
		- Crédit-bail immobilier								HQ				
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)												
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées												
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées												
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)												
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD				
	(9)	Dont transferts de charges								A1	709		7 535	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)								A2				
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3				
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4				
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6												
		obligatoires A9												
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N				
											Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
	PENALITES, AMENDES										7 048			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N					
										Charges antérieures		Produits antérieurs		



Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en euros	01/01/2018	12	01/01/2017	12	Variations	%
	31/12/2018	mois	31/12/2017	mois		
Total des produits exceptionnels						
Total des charges exceptionnelles	7 047,58	0,18	354,80	0,01	6 692,78	N/S
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	7 047,58	0,18	354,80	0,01	6 692,78	N/S
671200 AMENDES NON DEDUC/PV	7 047,58	0,18	354,80	0,01	6 692,78	N/S
Résultat exceptionnel	(7 047,58)	-0,18	(354,80)	-0,01	(6 692,78)	N/S
Impôts sur les bénéfices	265 634,00	6,66	273 864,00	6,90	(8 230,00)	-3,01
695000 IMPOT S/BENEFICE	265 634,00	6,66	273 864,00	6,90	(8 230,00)	-3,01
Résultat de l'exercice	740 383,82	18,56	741 423,99	18,68	(1 040,17)	-0,14

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 632 302 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 056 125 euros** et un total **charges** de **5 315 741 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **740 384 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Méthode de comptabilisation des plus values de cession de véhicules

Conformément à la position de la compagnie des commissaires aux comptes, les entreprises pour lesquelles les cessions de véhicules constituent des opérations courantes, ce qui est le cas de la société AGLC, peuvent analyser ces opérations comme ayant un caractère d'exploitation.

C'est pourquoi la valeur nette comptable et les produits de cession de ces véhicules ont été enregistrés aux postes "autres charges" et "autres produits" du compte de résultat, pour les montants respectifs de 1 715 357 € et 1 907 718 € soit une plus value de 192 361 €.

Provisions pour risques

Ce poste comprend une provision pour sinistres / véhicules.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	92 449					92 449
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	92 449					92 449
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	792					792
	Instal., agencement, aménagement divers	165 668					165 668
	Matériel de transport	4 258 588		2 940 184		2 834 137	4 364 635
	Matériel de bureau, mobilier	64 138					64 138
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	1 250					1 250
	Avances et acomptes	17 000					17 000
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 507 436		2 940 184		2 834 137	4 613 484
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	176 617					176 617
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	4 878					4 878
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		181 496					181 496
TOTAL		4 781 381		2 940 184		2 834 137	4 887 428

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	792			792
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	121 350	5 983		127 332
	Matériel de transport	1 062 600	1 073 227	1 118 780	1 017 047
	Matériel de bureau, mobilier	56 736	3 238		59 974
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 241 477	1 082 447	1 118 780	1 205 145
TOTAL		1 241 477	1 082 447	1 118 780	1 205 145

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	36 959	35 026	36 959	35 026
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	36 959	35 026	36 959	35 026
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	2 419	5 629		8 049
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 419	5 629		8 049
	TOTAL GENERAL	39 378	40 655	36 959	43 075

Dont dotations
et reprises

- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

35 026
5 629

36 959

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	4 878	4 878	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	631 809	631 809	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	16 241	16 241	
	Taxes sur la valeur ajoutée	25 814	25 814	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	2 427	2 427	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	221 164	221 164	
	Charges constatées d'avances	534	534	
	TOTAL DES CREANCES	902 867	902 867	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	850 000	850 000		
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	330 971	330 971		
	Personnel et comptes rattachés	13 302	13 302		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 703	52 703		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	147 217	147 217		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	700 502	700 502		
	Groupe et associés (2)	52 884	52 884		
	Autres dettes	14 599	14 599		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 162 178	2 162 178		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		850 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		850 000			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		51 984			

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2018	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	92 449	01/01/2000 ETABLISSEMENT D'AIX EN PROVENCE
TOTAL	92 449	

Le fonds de commerce est comptabilisé pour sa valeur d'acquisition. Il a une utilisation procurant des avantages non limités dans le temps. Par conséquent, conformément au règlement ANC 2015-06 du 23/11/05, il n'est pas amorti mais fait annuellement l'objet d'un test de dépréciation comparant la valeur comptable du groupe d'actifs auquel il a été affecté, avec la valeur actuelle de ce groupe d'actifs, elle-même déterminée en fonction de la valeur vénale. Compte tenu des ratios applicables au chiffre d'affaires du secteur d'activité, la valeur actuelle du groupe d'actifs est au moins équivalente à sa valeur nette comptable d'où l'absence de constatation d'une dépréciation.

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Produits à recevoir		278 356
Autres créances clients <i>CLIENTS FACT A ETABLIR</i>	<i>84 000</i>	84 000
Autres créances <i>FRS AVOIRS A RECEVOIR</i> <i>ETAT PRODUIT A RECEVOIR</i> <i>PRODUITS A RECEVOIR</i> <i>INDEMNITES A RECEVOIR</i>	<i>1 507</i> <i>2 427</i> <i>169 794</i> <i>20 628</i>	194 356

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2018

Total des Charges à payer		108 356
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		80 005
<i>FRS FACTURES NON PARVENUES</i>	<i>80 005</i>	
Dettes fiscales et sociales		25 144
<i>PERSON/PROV; CONGES PAYES</i>	<i>13 290</i>	
<i>ORGANISMES SOCIAUX CH A PAYER</i>	<i>5 577</i>	
<i>CH A PAYER ORAGNIQME SOCIAUX</i>	<i>6 277</i>	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		1 500
<i>FOURN FACT IMMO NON PARVENUE</i>	<i>1 500</i>	
Autres dettes		1 707
<i>CHARGES A PAYER</i>	<i>1 707</i>	

A.G.L.C

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 788.986 EUROS
Siège social : 34, rue Irma Moreau
13100 AIX EN PROVENCE

428 790 281 R.C.S. AIX-EN-PROVENCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE 2018

BRUNO HUGUETTE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

MEMBRE DE LA COMPAGNIE D'AIX-EN-PROVENCE
30, Chemin des Tuileries – 13015 MARSEILLE

Tél : 04.96.15.49.30 Télécopieur : 04.96.15.49.35 E-mail : huguette.bruno@wanadoo.fr

A l'Assemblée Générale,

I. OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A.G.L.C. relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Il ne m'appartient pas d'exprimer d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les



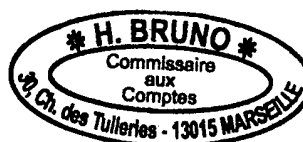
omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 3 Juin 2019
Le Commissaire aux Comptes



H.BRUNO





A.G.L.C.

Société par actions simplifiée

Capital social : 788.986 Euros

Siège social : 34 rue Irma Moreau

13100 AIX EN PROVENCE

428 790 281 R.C.S. AIX EN PROVENCE

PUBLICITE DES COMPTES DES SOCIETES PAR ACTIONS
ARTICLE L 232-23 DU CODE DE COMMERCE**EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION****ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019****APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2018****- Proposition d'affectation du résultat**

I. - L'exercice écoulé se solde par un résultat bénéficiaire s'élevant à 740 384 € que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Aux associés, à titre de dividende,
la somme de :

537 945 €

Le solde, soit :
Aux Autres Réserves

202 439 €

Total égal au résultat de l'exercice :

740.384 €

Le dividende unitaire serait ainsi fixé à 7,50 € par action. Il serait versé à compter du 1^{er} juillet 2019, au siège social.

Il est ici précisé que la présente distribution de dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Il est précisé que ces prélèvements afférents aux dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques font l'objet d'un prélèvement à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la présente distribution de dividendes est éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du C.G.I. pour les contribuables qui opteraient pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers.

II. - Il est ici précisé que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende unitaire	Dividende global	Réfaction art. 158-3-2° du C.G.I.	
			Eligible	Non éligible
31/12/2017	11,10 €	796.158,60 €	796.158,60 €	0
31/12/2016	20,92 €	1.500.507,92 €	1.500.507,92 €	0
31/12/2015	4,90 €	351.457,40 €	351.457,40 €	0

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2019

TROISIEME RESOLUTION

I - L'assemblée générale, sur la proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice approuvé, soit 740.384 €, de la manière suivante :

Aux associés, à titre de dividende, la somme de :	537 945 €
Le solde, soit :	202 439 €
Aux Autres Réserves	
Total égal au résultat de l'exercice :	740.384 €

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à 7,50 €.

Il est ici précisé que la présente distribution de dividendes perçus par les personnes physiques fiscalement domiciliées en France fait l'objet d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) au taux de 12,8 % auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux, ce qui se traduit par une taxation globale de 30 %. Il est précisé que ces prélèvements afférents aux dividendes et distributions assimilées perçus par les personnes physiques font l'objet d'un prélèvement à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, la présente distribution de dividendes est éligible à la réfaction de 40 % visée à l'article 158-3-2° du C.G.I. pour les contribuables qui opéreraient pour l'imposition selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus mobiliers.

Il sera mis en distribution à compter du 1^{er} juillet 2019, au siège social.

II.- L'assemblée générale reconnaît, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du C.G.I., que les rapports présentés mentionnent que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice	Dividende unitaire	Dividende global	Réfaction art. 158-3-2° du C.G.I.	
			Eligible	Non éligible
31/12/2017	11,10 €	796.158,60 €	796.158,60 €	0
31/12/2016	20,92 €	1.500.507,92 €	1.500.507,92 €	0
31/12/2015	4,90 €	351.457,40 €	351.457,40 €	0

Extrait certifié conforme,
Le Président : Alexandre KIATIBIAN

